

Ostrum SRI Money Plus

REPORTING MENSUEL

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE - EXCLUSIVEMENT POUR LES INVESTISSEURS PROFESSIONNELS OU NON PROFESSIONNELS INVESTIS DANS LE FONDS ⁽¹⁾

CLASSE D'ACTIONS : I/D (EUR) - FR0010885251

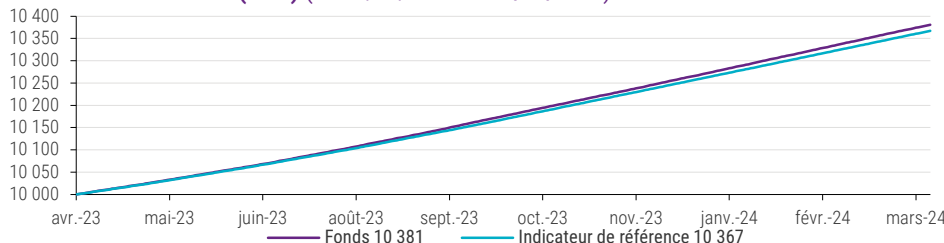
Mars 2024

Politique d'investissement

- Fonds monétaire à valeur liquidative variable Standard cherchant à rémunérer la trésorerie à travers une gestion active sur un horizon de 3 mois, selon un processus d'investissement monétaire ISR (Investissement Socialement Responsable) conforme au Label ISR de l'Etat français.
- Instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés et des émetteurs publics et assimilés, libellés en euro ou autre devise (risque de change systématiquement couvert). A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.
- Maturité Moyenne Pondérée (WAM - Weighted Average Maturity) max de 6 mois et Durée de Vie Moyenne Pondérée (WAL - Weighted Average Life) max. de 12 mois
- Titres éligibles selon la méthodologie "haute qualité de crédit" d'Ostrum AM, basée sur une recherche propriétaire et tenant compte des notations extra-financières
- Le fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur
- Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE
- Proportion minimale d'alignement taxonomie : 0%
- Proportion minimale d'investissements durables : 0%
- Art. 8

LES PERFORMANCES INDIQUÉES SONT REPRÉSENTATIVES DES PERFORMANCES PASSÉES ET NE SONT PAS UNE GARANTIE DES RÉSULTATS FUTURS.

Croissance de 10 000 (EUR) (du 10/04/2023 au 01/04/2024)



Benchmark avant le 30/06/2021 : EONIA Capitalisé. Depuis le 30/06/2021 : ESTR Capitalisé.

PERFORMANCE ANNUALISÉE					
Période	Date de calcul	VL	Fonds	Performance annualisée (%) *	Écart
				Indicateur de référence	
1 semaine	24/03/2024	100 469,02	3,97	3,90	0,06
1 mois	29/02/2024	100 199,71	4,02	3,91	0,11
3 mois	01/01/2024	99 530,73	4,08	3,92	0,16
Début année	01/01/2024	99 530,73	4,08	3,92	0,16
6 mois	01/10/2023	98 522,20	4,06	3,94	0,12
1 an	02/04/2023	98 368,76	3,88	3,74	0,14
3 ans	31/03/2021	98 097,27	1,37	1,28	0,09
5 ans	31/03/2019	98 828,50	0,67	0,59	0,08
10 ans	31/03/2014	100 539,17	0,33	0,17	0,16
Depuis le 04/05/2010	04/05/2010	97 632,54	0,50	0,24	0,26

* Pour les périodicités inférieures à 1 an, les performances annualisées sont calculées selon la méthode linéaire (base 360), et pour les périodicités supérieures ou égales à 1 an, selon la méthode actuarielle (base 365)

PERFORMANCE (%)	Fonds	Indicateur de référence
1 mois	0,36	0,35
Début année	1,03	0,99
3 mois	1,03	0,99
1 an	3,88	3,74
3 ans	4,16	3,89
5 ans	3,39	2,97
10 ans	3,33	1,74
Depuis la création	7,17	3,35

INDICATEURS DE RISQUE	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du fonds (%)	0,07	0,27	0,25	0,18
Volatilité de l'indicateur de référence (%)	0,06	0,27	0,24	0,18
Tracking Error (%)	0,02	0,03	0,05	0,04
Ratio de Sharpe du fonds*	2,12	0,32	0,34	0,86
Ratio d'information	7,95	2,64	1,78	4,26

* Taux sans risque : Performance sur la période de EONIA capitalisé chaîné avec ESTR Capitalisé depuis le 30/06/2021

PERFORMANCE ANNUALISÉE (%) (fin de mois)	Fonds	Indicateur de référence
3 ans	1,37	1,28
5 ans	0,67	0,59
10 ans	0,33	0,17
Depuis la création	0,50	0,24

Certaines performances plus récentes peuvent ressortir inférieures ou supérieures. La valeur du capital et les rendements évoluant au fil du temps (notamment du fait des fluctuations de change), le prix de rachat des actions sera supérieur ou inférieur à leur prix initial. Les performances indiquées sont calculées sur la base de la VL (valeur liquidative) de la classe d'actions, et sont nettes de tous les frais applicables au fonds, mais ne comprennent pas les commissions de vente, les taxes ou les frais de l'agent payeur, et supposent que les dividendes éventuels sont réinvestis. Si ces commissions avaient été prises en compte, les rendements auraient été inférieurs. La performance d'autres classes d'actions sera supérieure ou inférieure en fonction des écarts entre les commissions et les frais d'entrée. Pendant les périodes où certaines classes d'actions ne sont pas souscrites ou pas encore créées (les « classes d'actions inactives »), la performance est calculée en utilisant la performance réelle d'une classe d'actions active du fonds jugée par la société de gestion comme possédant les caractéristiques les plus proches de la classe d'actions inactive concernée, en l'ajustant en fonction des écarts entre les TER (ratios des frais totaux), puis en convertissant le cas échéant la valeur d'inventaire nette de la classe d'actions active dans la devise de cotation de la classe d'actions inactive. La performance ainsi présentée pour la classe d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

Veuillez lire les notes complémentaires fournies en fin de document pour prendre connaissance d'informations importantes.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Les données de ce reporting sont calculées à partir d'un inventaire en date de règlement.



Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

SPÉCIFICITÉS DU FONDS

Objectif d'investissement

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance annualisée supérieure à celle de l'ESTER Capitalisé, déduction faite des frais de l'OPCVM, sur la durée minimale de placement recommandée, soit 3 mois au minimum tout en intégrant une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Catégorie Morningstar™

EUR Money Market

Indicateur de référence

ESTR CAPITALISE

L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Classification AMF	Fonds monétaires à VL variable standard
Forme juridique	Fonds Commun de Placement
Création de la classe d'actions	04/05/2010
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Dépôttaire	CACEIS BANK
Devise	EUR
Heure limite de centralisation	13:00 CET J - 1,0
Actif net	EURm 13 982,1
Horizon d'investissement recommandé	3 mois
Type d'investisseur	Institutionnel

CLASSES D'ACTIONS DISPONIBLES

Classe d'actions	ISIN	Bloomberg
I/C (EUR)	FR0010885236	NATCTIC FP
I/D (EUR)	FR0010885251	NATCTID FP

PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible Risque plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

La catégorie de l'indicateur synthétique de risque repose sur des données historiques.

La politique d'investissement du Fonds l'expose principalement aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital**
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières
- Risque de durabilité

Le Fonds est soumis à des risques de durabilité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section détaillant les risques spécifiques, située à la fin du présent document.

Ostrum SRI Money Plus

Analyse du portefeuille au 01/04/2024



RÉPARTITION PAR TYPES D'INSTRUMENTS (%)	Fonds
Negotiable Commercial Paper	44,22
Obligations	22,23
Certificats de Dépôt	21,32
OPC monétaires	10,02
Trésorerie et équivalents	2,21
Total	100,00

en % de l'actif net

STRUCTURE FINANCIÈRE (%)	Fonds
Taux fixe	21,63
2J-1S	2,75
1S-1M	6,29
1-2 M	4,52
2-3 M	3,72
3-6 M	3,10
6-9 M	0,59
9M-397J	0,66
398J-2A	-0,01
Taux variable	58,66
Taux révisable	7,51
OPC monétaires	10,02
1-2 M	1,17
2-3 M	3,71
3-6 M	3,71
6-9 M	1,43
Trésorerie et équivalents	2,18
Total	100,00

en % de l'actif net

WAL / WAM	Années	Jours
WAL	0,43	159
WAM	0,06	22

RÉPARTITION SECTORIELLE (%)	Fonds
Banques	53,22
Services collectifs	11,04
Services financiers	4,95
Biens de consommation cycliques	4,85
Industrie de base	2,84
Biens de consommation non cycliques	2,23
Communications	2,04
Biens d'équipement	1,53
Immobilier	1,46
Santé	1,02
Foreign Sovereign	0,98
Énergie	0,64
Services	0,34
Assurance	0,26
Transport	0,14
Technologie et électronique	0,12
Services cycliques	0,06
Garantie d'État	0,04
OPC monétaires	10,02
Trésorerie et équivalents	2,21
Total	100,00

en % de l'actif net

RATIO DE LIQUIDITÉ (%)	
1 jour	10,21
1 semaine	23,31

RÉPARTITION PAR NOTATIONS LT / DURÉES DE VIE (WAL) (%)	1J	2J-1S	1S-1M	1-2M	2-3M	3-6M	6-9M	9M-397J	398J-2A	Total
AAA	-	0,0	-	-	-	-	-	-	-	0,04
AA+	-	0,7	-	-	-	-	-	-	-	0,71
AA-	-	-	0,29	-	-	1,06	-	0,02	0,29	1,65
A+	0,78	1,6	1,49	1,44	4,95	5,68	8,26	0,78	0,97	25,97
A	-	-	-	1,58	2,32	2,87	2,93	0,27	0,71	10,69
A-	-	0,4	1,78	0,49	0,57	2,23	2,78	2,08	0,58	10,89
BBB+	-	1,3	2,14	1,24	2,68	2,07	1,10	1,06	0,77	12,38
BBB	-	1,3	2,21	2,64	2,02	1,60	0,70	2,95	0,56	14,01
BBB-	-	-	0,92	1,83	0,32	0,29	-	-	-	3,35
BB+	-	0,2	0,07	0,19	0,50	0,04	-	-	-	0,95
Notation CT uniquement	-	-	0,51	1,32	0,76	0,15	0,07	4,31	-	7,13
OPC monétaires	-	-	-	1,17	3,71	3,71	1,43	-	-	10,02
Trésorerie et équivalents	1,75	-	-	0,46	-	-	-	-	-	2,21
Total	2,54	5,59	9,40	12,35	17,82	19,70	17,27	11,47	3,87	100,00

en % de l'actif net

RÉPARTITION PAR NOTATIONS CT / DURÉES DE VIE (WAL) (%)	1J	2J-1S	1S-1M	1-2M	2-3M	3-6M	6-9M	9M-397J	398J-2A	Total
A-1+	-	0,75	0,29	0,07	-	1,48	-	0,02	0,24	2,85
A-1	0,78	2,03	2,03	2,88	7,21	8,14	8,88	1,50	2,57	36,01
A-2	-	2,66	5,55	4,25	4,96	5,87	2,94	4,63	0,59	31,44
A-3	-	-	0,37	2,01	0,32	0,29	-	-	-	2,99
B	-	0,15	-	-	0,32	0,04	-	-	-	0,51
ST1	-	-	0,11	-	0,06	-	-	-	-	0,17
ST2	-	-	0,71	0,51	0,51	0,09	0,07	0,44	0,45	2,78
ST3	-	-	0,35	1,02	0,74	0,09	-	4,31	-	6,50
Notation LT uniquement	-	-	-	-	-	-	3,94	0,57	-	4,52
OPC monétaires	-	-	-	1,17	3,71	3,71	1,43	-	-	10,02
Trésorerie et équivalents	1,75	-	-	0,46	-	-	-	-	-	2,21
Total	2,54	5,59	9,40	12,35	17,82	19,70	17,27	11,47	3,87	100,00

en % de l'actif net

Notation interne

La notation interne utilisée dans le présent document est le fondement des règles d'éligibilité d'Ostrum Asset Management et du système de détermination des autorisations pour les émetteurs. Cette notation est déterminée à partir des notations externes attribuées par les trois grandes agences de notation, dites de référence (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings).

Cette notation correspond au rating le plus défavorable des notations externes attribuées par les 3 agences.

Pour le présent document, les notations suivantes sont exploitées pour le calcul de la notation interne : notation émission pour les titrisations et les obligations, notation émetteur pour l'ensemble des autres titres.

Les titres ou émetteurs ne faisant l'objet d'aucune notation par les Agences Moody's, S&P ou Fitch, peuvent faire l'objet d'une notation interne court-terme (ST1 : risque de défaut et volatilité très faible, ST2 : volatilité plus élevée mais risque de défaut très faible, ST3 : volatilité plus élevée mais risque de défaut faible, ST4 : détérioration attendue) par les équipes de Recherche Crédit de la Société de Gestion.

Seuls sont éligibles aux portefeuilles monétaires les titres ou émetteurs bénéficiant des notations internes ST1 à ST3 et d'une notation long terme interne correspondant aux plus hautes qualités de crédit.

Source : Natixis Investment Managers International sauf indication contraire

En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation

Les données de ce reporting sont calculées à partir d'un inventaire en date de règlement.

FRAIS

Frais globaux	0,20%
Commission de souscription max	0,00%
Commission de rachat max	0,00%
Commission de surperformance	20,00%
Minimum d'investissement	500 000 EUR ou équivalent
VL (01/04/2024)	100 557,63 EUR
Détachement de coupon le 17/09/2023	1 589,20 EUR

Les Frais globaux comprennent les Frais de gestion et les Frais d'administration. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la définition en fin de document.

GESTION

Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Gestionnaire financier

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Acteur responsable (1), parmi les leaders européens (2) de la gestion institutionnelle, Ostrum Asset Management accompagne ses clients opérant avec des contraintes de passif en leur proposant une offre duale : la gestion d'actifs et la prestation de services dédiés à l'investissement.

(1) Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataire des PRI en 2008. En savoir plus : www.unpri.org.

(2) IPE Top 500 Asset Managers 2020 a classé Ostrum AM, au 77e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2019. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion.

Siège social

Paris

Fondé

2018

Actifs sous gestion

US \$ 435,3 / € 393,9

(milliards)

(31/12/2023)

Gérants de portefeuille

RICHIER Alain : a débuté sa carrière dans la finance en 1987, a rejoint Ostrum AM en 1991 ; Ingénieur diplômé de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, DESS de Gestion, Maîtrise de Droit des Affaires et Fiscalité et DEA de Finance.

Thibault Michelangeli a débuté sa carrière en 2013 par des stages chez Swiss Life Asset Managers, puis Amundi Asset Management. Il travaille chez Ostrum Asset Management (précédemment Natixis AM) depuis fin 2014 et a commencé au sein de l'équipe Corporate Credit & ABS en tant qu'Assistant Gérant de Portefeuilles. En 2019, il rejoint l'équipe Monétaire en tant que Gérant de Portefeuilles. Thibault est titulaire d'un Master en Gestion d'Actifs de l'Université Paris IX-Dauphine, d'une Maîtrise en Finance de l'Université Paris II Panthéon Assas et d'une Licence d'Économie de l'Université d'Aix-Marseille.

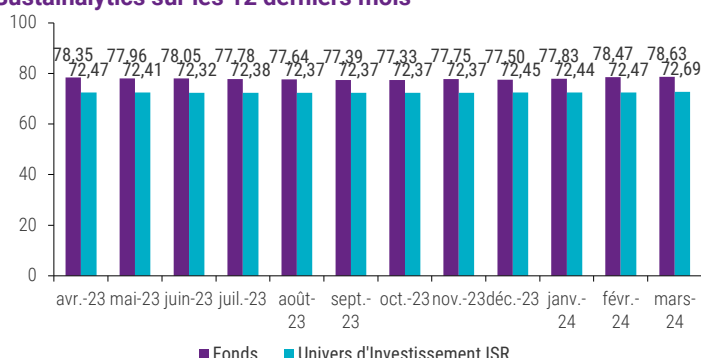
INFORMATION

Questions sur le prospectus

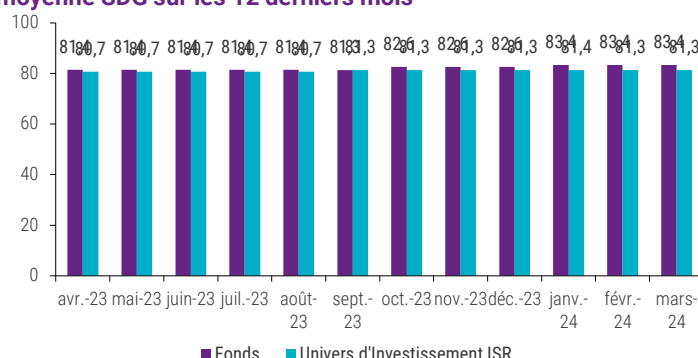
E-mail : ClientServicingAM@natixis.com

Méthode de la notation moyenne

Émetteurs privés - Évolution de la notation moyenne Sustainalytics sur les 12 derniers mois



Émetteurs assimilés souverains - Évolution de la notation moyenne SDG sur les 12 derniers mois



DÉFINITION		
Type	Indicateur	Définition
Émetteurs privés	Notation moyenne Sustainalytics	Voir ci-dessous. Sustainalytics : agence de notation extra-financière, de renommée mondiale, depuis plus de 25 ans
Émetteurs assimilés souverains	Notation moyenne SDG	Voir ci-dessous. SDG Index : publié par SDSN (Sustainable Development Solutions Network), une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies et Bertelsmann Stiftung

Source : Ostrum AM, Sustainalytics, SDG index. Document non contractuel.

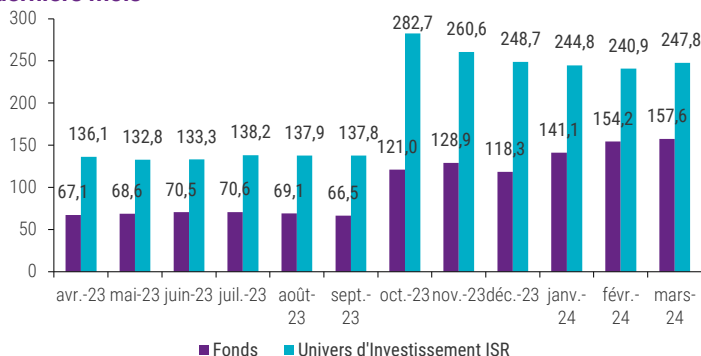
La notation **Sustainalytics** pour les émetteurs privés : il s'agit d'une note de 0 à 100, la meilleure note étant 100.Le **SDG index** pour les émetteurs souverains et assimilés : il s'agit d'un score numérique entre 0 et 100 : la meilleure note étant 100.Le **SDG index** suit le progrès achevé par les pays dans leur poursuite des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies.

Les Nations Unies ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre en 2030.

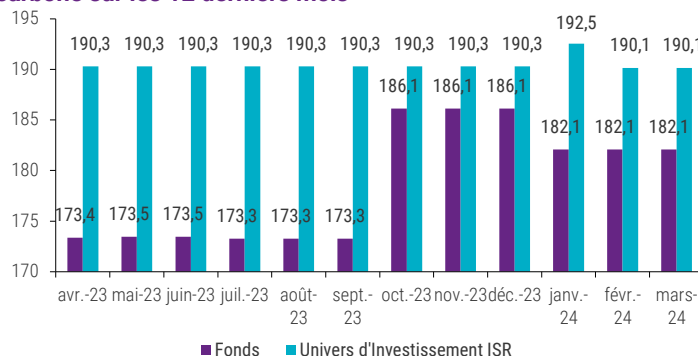
Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1 - 17) sur le site internet de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainabledevelopmentgoals/>.Pour en savoir plus sur l'approche que nous avons adoptée dans ce domaine, veuillez consulter le site internet suivant : <https://www.ostrum.com/fr/agir-en-tant-quinvestisseur-responsable>.

Suivi de la performance environnementale : réduction de l'empreinte carbone

Émetteurs privés - Evolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois



Émetteurs souverains et assimilés - Evolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois



TAUX DE COUVERTURE				
	Émetteurs privés		Émetteurs assimilés souverains	
	Intensité carbone (tCO ₂ / millions de dollars de chiffre d'affaires)	Nombre d'émetteurs	Intensité carbone (tCO ₂ / millions de dollars de PIB réalisé)	Nombre d'émetteurs
Fonds	96%	119	100%	1
Univers d'Investissement	94%	375	98%	58

DÉFINITION		
Type	Indicateur	Définition
Émetteurs privés	Intensité carbone	Nombre de tonnes de CO₂ pour 1 million de chiffre d'affaire émises par les Scopes 1,2 and 3 : - Le Scope 1 correspond aux émissions directement liées à l'activité des entreprises - Exemples : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites des fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses. - Le Scope 2 correspond aux émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation. - Le Scope 3 correspond aux autres émissions de gaz à effet de serre associées aux activités d'une entreprise mais qui ne sont pas directement détenues ou contrôlées par l'entreprise. Les émissions du scope 3 comprennent donc plusieurs sources d'émissions indirectes dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.
Émetteurs assimilés souverains		Volume de gaz à effet de serre émis en tonnes d'équivalent CO ₂ divisé par le PIB en millions de dollars.

Scope 3 depuis octobre 2023

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 7 mars, la BCE a laissé à nouveau ses taux directeurs inchangés (taux «refi» à 4.50%, taux de facilité de prêt marginal 4.75% et taux de facilité de dépôt à 4.00%). Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs depuis juillet 2022 dont le cumul a atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court, la BCE a laissé ses taux inchangés pour la quatrième fois consécutive depuis octobre alors que l'inflation est en net recul ces derniers mois dans la zone euro. Le taux de dépôt, qui fait référence, se situe donc toujours au plus haut depuis la création de la BCE en 1999. En ce qui concerne les divers plans d'achats d'actifs dans le marché, la situation évolue peu, la BCE continuant de réduire la taille de son bilan. Ainsi le portefeuille du programme d'achat d'actifs (Asset Purchase Programme, APP) diminue régulièrement à un rythme mesuré et prévisible, l'Eurosystème ayant déjà cessé de réinvestir les remboursements en principal des titres arrivant à échéance. Pour le portefeuille du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP), le Conseil des gouverneurs entend poursuivre le réinvestissement intégral des remboursements en principal des titres arrivant à échéance au cours du premier semestre 2024, puis ce portefeuille sera réduit de 7,5Mds€ par mois en moyenne au second semestre de l'année 2024 avant que tous réinvestissements ne s'arrêtent fin 2024. Enfin l'encours global résiduel de l'ensemble des TLTRO devant être repayé dans l'année ne s'élève plus qu'à environ 150Mds€.

Ainsi si le processus désinflationniste est bien entamé en zone euro, la BCE n'est en revanche pas encore assez confiante concernant l'évolution vers l'objectif de 2 % d'inflation, a déclaré sa présidente Mme Lagarde: «Nous progressons bien vers notre objectif d'inflation» mais «nous ne sommes pas suffisamment confiants» quant au fait d'atteindre la cible à terme. On en saura «beaucoup plus en juin» a-t-elle ajouté, alors que nombreux analystes tablent sur le milieu de l'année pour de futures baisses des taux. De fait la BCE a abaissé sa prévision d'inflation pour 2024 en zone euro à +2,3 % sous l'effet de l'impact plus faible des prix de l'énergie mais l'institution ne s'attend désormais à ce qu'elle atteigne son objectif de +2 % plus qu'en 2025. Cependant la politique de resserrement monétaire menée depuis juillet 2022 pour maîtriser la flambée des prix causée par le conflit russo-ukrainien a eu pour corollaire une quasi-stagnation de l'économie de la zone euro depuis près d'un an et demi. De nombreux intervenants de marché estiment donc que la BCE, en tardant à baisser ces taux, risque de compromettre un rebond salutaire de l'activité. De fait, la BCE a abaissé sa prévision croissance du PIB pour la zone euro en 2024 à 0,6 % contre 0,8 % précédemment.

Dans ce contexte, les marchés ont continué de corriger en mars comme en janvier et février les excès de leurs anticipations ayant prévalu fin 2023 tant en termes d'horizon des premières baisses des taux directeurs (de la fin du 1er trimestre à la fin du 1er semestre) que d'ampleur de ces baisses cumulées d'ici à la fin de l'année (de 175bps fin décembre à 125bps fin janvier, puis à 100bps fin février et à 75/100bps en mars).

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que, si en 2020 le PIB avait chuté de -6.4% à raison de la «crise covid», il avait rebondi à +5.2% en 2021 en sortie de confinement. Puis en 2022, la croissance de la zone euro s'est quand même affichée à +1.8% en dépit des effets récessifs du conflit russo-ukrainien sur l'activité économique. En revanche la croissance a franchement décéléré en 2023 puisque, selon Eurostat, les 20 pays partageant la monnaie unique ont enregistré une croissance de seulement 0,5%. En ce qui concerne l'indice PMI Markit composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, il s'affiche en hausse en mars à 49.9 contre 49.2 en février mais se situe donc pour le 10ème mois consécutif sous le seuil des 50, frontière entre croissance et récession. L'indice PMI du secteur des services s'affiche également en hausse à 51.1 en mars contre 50.2 en février alors que celui du secteur industriel baisse à 45.7 en mars contre 46.5 en février. Si l'indice des services se situe au-dessus du seuil des 50 pour le second mois consécutif, en revanche celui du secteur industriel est sous ce seuil pour le 21ème mois consécutif! La croissance de la zone euro continue donc de se montrer extrêmement faible notamment dans les secteurs industriels. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait atteint son pic en octobre 2022 en rythme annuel à +10.6% (niveau le plus élevé enregistré par l'office européen des statistiques depuis le début de la publication de l'indicateur en janvier 1997) avant de se replier régulièrement par la suite. En mars elle a enregistré un nouveau repli à +2.4% contre +2.6% en février et retrouve donc son plus bas de novembre à +2.4% et demeure donc toujours un peu éloignée des 2% cibles d'équilibre de moyen-terme de la BCE. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, a, quant à elle, également enregistré un léger repli à en mars +2.9% contre +3.1% en février, soit son niveau le plus bas depuis mars 2022. Or c'est bien l'évolution de cette inflation sous-jacente qui préoccupe en premier lieu la BCE. Ce repli sous les 3% pour la 1ère fois depuis 2 ans va dans le bon sens tout en demeurant encore un peu éloigné des 2% cibles. Même si la BCE va continuer d'être «data dependant», le scénario d'une première baisse des taux directeurs en juin se confirme toutes choses égales par ailleurs. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il baisse légèrement en janvier à +6.4% contre +6.5% en décembre et retrouve son niveau de novembre, le plus bas niveau jamais enregistré depuis le début de la série statistique en 1998, juste avant le lancement officiel de l'euro en janvier 1999 et se situe donc très nettement en-dessous de son niveau pré-pandémique de 7.4% en février 2020. Le ralentissement de la croissance ne semble pas encore suffisant pour trouver sa traduction dans les chiffres du chômage qui résiste bien. Si l'on associe cela à la moyenne des progressions salariales en zone euro en 2023 pour 2024 qui devrait être voisine des 5%, on comprend pourquoi la BCE semble encore craindre un effet de second tour sur l'inflation à raison des hausses salariales.

Dans ce contexte, en mars, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +3.907% (+3.907% en février), celle du swap 1 an OIS à +3.455% (+3.413% en février) et celle de l'Euribor 3 mois à +3.923% (+3.9223% en février).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, ils auront été en hausse quasi-continue de début 2021 jusqu'au début octobre 2023 où ils ont atteint leur plus haut en réaction à la forte hausse de l'inflation et aux resserrements monétaires des principales banques centrales. Mais en novembre et décembre 2023, ils ont enregistré une baisse spectaculaire suite aux excès d'anticipations de baisses des taux directeurs tant aux USA qu'en zone euro.

Le premier trimestre 2024 marque une correction de ces excès de baisse. Ainsi le taux du Bund 10 ans est-il passé de +2.02% fin décembre à +2.16% fin janvier, à +2.41% fin février et à +2.30% fin mars (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 et plus haut à 2.97% début octobre 2023). Il en va de même pour le taux du BONOS espagnol 10 ans qui est passé de +2.97% fin décembre à +3.08% fin janvier, à +3.28% fin février et à +3.15% fin mars (plus bas historique à -0.02% mi-décembre 2020 et plus haut à 4.06% début octobre 2023) et pour le taux du BTP italien 10 ans qui est passé de +3.68% fin décembre à +3.72% fin janvier, à +3.84% fin février et à +3.67% fin mars (plus bas historique à +0.52% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.98% mi-octobre 2023). Il en a été de même pour les taux obligataires français à 10 ans passant de +2.55% fin décembre à +2.66% fin janvier, à +2.88% fin février et à +2.81% fin mars. Ce léger repli des taux obligataires de la zone euro en mars trouve son origine tant dans la faiblesse persistante de la croissance économique que dans la poursuite de la désinflation en zone euro entrant les anticipations de début du cycle baissier des taux directeurs BCE à la fin du premier semestre 2024. Toutefois toute extension des conflits armés actuellement en cours, et notamment du conflit proche-oriental, pouvant entraîner de nouvelles hausses des prix des produits pétroliers, est susceptible de remettre en cause à tout moment ce scénario central.

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise! Mais le revirement de politique monétaire de la BCE ainsi que le conflit russo-ukrainien ont refait partir ces spreads très sensiblement à la hausse dès début 2022. La moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises est stable en mars à +6bps comme en février (plus haut à +25.6bps en mai 2020 et plus bas à -5.6bps en décembre 2021). Ainsi la normalisation en cours de la politique monétaire de la BCE (dont les remboursements en cours des TLTRO) ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme.

Pour ce qui est de l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre Ester, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +29.5bps en avril 2020 au plus fort de la crise sanitaire, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif pour la 1ère fois en décembre 2021 à -0.2bp traduisant alors l'absence totale d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le passage de fin d'année. En 2022, ce spread avait très sensiblement remonté pour atteindre +11.2bps en juin (euribor 3 mois anticipant les remontées de taux BCE). Cependant dès juillet 2022 il avait commencé à se replier pour repasser peu à peu en territoire négatif et atteindre un plus bas historique à -10.7bps en février 2023 traduisant un nouveau désintérêt des banques à lever du cash dans le marché sur le passage de fin d'année 2022/2023. Depuis ce spread est repassé en territoire positif reflétant un regain d'intérêt des banques de la zone euro à lever du cash sur le court terme dans un contexte de remboursement total des TLTRO 3 dans le courant de l'année 2024. Ainsi cet écart est passé de +4.8bps en février à +3.8bps en mars.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», est quasi-stable d'un mois sur l'autre passant de +55bps fin février à +54bps fin mars. Il se situe donc toujours très en dessous de son niveau prévalant le 23 février 2022, veille de l'entrée des troupes russes en Ukraine, à +71bps. On rappellera également les plus hauts atteints par cet indice durant ce conflit fin septembre 2022 à +138bps. Or il est patent que tant le conflit russo-ukrainien qui s'est installé dans la durée que le nouveau conflit israélo-palestinien qui s'est déclaré début octobre sont porteurs de risques d'extension et donc de potentialités de choc économique. Or l'activité de la zone euro se révèle déjà extrêmement faible. De plus les faillites d'entreprises dans les pays de l'Union européenne sont à un niveau élevé. Les bas niveaux actuels des spreads de crédit peuvent donc apparaître totalement paradoxaux. Cela milite pour observer une certaine prudence relativement à l'évolution des spreads de crédit dans les prochaines semaines.

Au cours du mois de mars, dans un contexte de taux monétaires stabilisés sur de hauts niveaux et d'anticipation de baisse des taux directeurs fin premier semestre 2024, le fonds s'est porté acquéreur d'actifs de maturité inférieure ou égale à 1 an à indexation variable ou révisable tout en réalisant des investissements sur des actifs à taux fixe uniquement de maturité courte à raison de l'inversion de la courbe des taux. Sur opportunité, le fonds a pu également se porter acquéreur de titres à taux variable ou révisable de maturité résiduelle supérieure à 1 an et jusqu'à 2 ans pour autant que la marge au-dessus de l'Euribor 3 mois ou de l'Ester ait été jugée suffisamment rémunératrice dans l'environnement actuel du marché du crédit eu égard à l'allongement de la maturité qu'ils entraînent.

Dans ce cadre, à fin mars, la WAL du fonds s'établissait à 0.43 (0.45 fin février) et sa WAM à 0.06 (0.02 fin février).

Sur un plan plus qualitatif, à fin mars, les détentions en titres d'émetteurs «corporates» représentaient 28.31% (29.25% fin février), celles en titres d'émetteurs bancaires et financiers 58.43% (61.27% fin février) et celles en titres d'émetteurs souverains, publics et assimilés 1.02% (0.04% fin février).

Enfin, en ce qui concerne les objectifs de réduction de l'empreinte carbone du process de gestion ISR mis en place dans le cadre du label, on peut noter:

- pour la poche «émetteurs privés»: l'intensité carbone moyenne de cette poche d'émetteurs (exprimée en tonnes de CO₂ émis par million US\$ de CA) s'affiche fin mars à 158 (154 fin février) contre 248 (241 fin février) pour l'intensité carbone moyenne de l'Univers d'Investissement initial. Le process de gestion ISR aura donc conduit fin mars à une réduction de 36% (36% fin février) de l'intensité carbone moyenne des investissements effectivement réalisés sur ces émetteurs par rapport à celle de l'Univers d'Investissement de référence qui représente l'ensemble des investissements potentiellement réalisables sur cette typologie d'émetteurs sur la base des seules exigences de qualité de crédit;

- pour la poche «émetteurs souverains assimilés»: l'intensité carbone moyenne de cette poche d'émetteurs (exprimée en tonnes de CO₂ émis par million US\$ de PIB) s'affiche fin mars à 182 (182 fin février) contre 190 (190 fin février) pour l'intensité carbone moyenne de l'Univers d'Investissement initial. Le process de gestion ISR aura donc conduit fin février à une réduction de 4% (4% fin février) de l'intensité carbone moyenne des investissements effectivement réalisés sur ces émetteurs par rapport à celle de l'Univers d'Investissement de référence qui représente l'ensemble des investissements potentiellement réalisables sur cette typologie d'émetteurs sur la base des seules exigences de qualité de crédit.

Dans le contexte de marché précédemment décrit, en mars, la performance mensuelle annualisée de la part IC s'est affichée à +4.02% (+4.10% en février) soit une sur-performance de +11bps par rapport à l'Ester (+18bps en février) et celle de la part R à +3.92% (+4.00% en février) soit une sur-performance de +1bps (+9bps en février) par rapport à l'Ester. Sur un 1 an, la performance s'établit à Ester+14bps pour la part I (+13bps en février) et à Ester+7bps pour la part R (+8bps en février).

Pour les semaines à venir, dans un contexte de report des anticipations en matière d'horizon de baisse des taux directeurs BCE à la fin du 1er semestre 2024, la gestion va accroître ses acquisitions d'actifs à taux fixe jusqu'à des maturités pouvant aller jusqu'à un an pour autant que le taux de rendement à l'acquisition ne génère pas de coût de portage par rapport à l'Ester, l'inversion de la courbe des taux court-terme étant toujours marquée. La WAL du fonds sera maintenue modérée dans une optique prudentielle pour éviter de subir les contrecoups d'une éventuelle nouvelle dégradation des spreads de crédit en cas d'extension des deux conflits armés actuellement en cours.

Calcul des performances durant les périodes d'inactivité de la classe (si applicable)

Pour les périodes pendant lesquelles certaines catégories d'actions n'ont pas été souscrites ou n'ont pas encore été créées (les « catégories d'actions inactives »), la performance est imputée en fonction de la performance réelle de la catégorie d'actions du fonds que la société de gestion a déterminé avoir les caractéristiques les plus proches de celles de cette catégorie d'actions inactive et en l'ajustant sur la base de la différence des ratios de frais et, le cas échéant, en convertissant la valeur liquidative de la catégorie d'actions active dans la monnaie de cotation de la catégorie d'actions inactive. La performance présentée pour cette catégorie d'actions inactive est le résultat d'un calcul imputé.

Croissance d'une somme de 10 000

Le graphique compare la croissance de 10 000 dans un fonds avec celle d'un indice. Les rendements totaux ne sont pas ajustés pour tenir compte des frais de vente ou des effets de l'impôt, mais ils sont ajustés pour tenir compte des frais courants réels du fonds et supposent le réinvestissement des dividendes et des plus-values. S'ils étaient ajustés, les frais de vente réduiraient la performance présentée. L'indice est portefeuille non géré de valeurs mobilières spécifiées et il ne peut pas faire l'objet d'un investissement direct. L'indice ne tient pas compte des dépenses initiales ni courantes. Le portefeuille d'un fonds peut différer considérablement des titres de l'indice. Cet indice est choisi par le gestionnaire du fonds.

Indicateurs de risque

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les indicateurs de risque sont calculés pour les fonds présentant un historique d'au moins trois ans.

L'écart-type est une mesure statistique de la volatilité des rendements du fonds.

Le Tracking Error représente l'écart type de la série des différences entre les rendements du portefeuille et les rendements de l'indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus la performance du fonds se rapproche de celle de l'indice.

Le ratio de Sharpe utilise l'écart-type et sur le rendement excédentaire afin de déterminer le rendement par unité de risque.

Le ratio d'information est la différence entre la performance moyenne du fonds et la performance de l'indice, divisée par le Tracking Error. Il mesure la capacité du gérant à générer de la performance par rapport à son indice de référence.

L'alpha mesure la différence entre les prévisions de performance du fonds et ses rendements réels, en fonction de son niveau de risque (mesuré par le bêta). L'alpha est souvent considéré comme un indicateur de la valeur ajoutée ou soustraite par le gérant d'un portefeuille

Le bêta évalue la sensibilité du fonds aux fluctuations du marché. Un portefeuille dont le bêta est supérieur à 1 est plus volatil que le marché, tandis qu'un portefeuille dont le bêta est inférieur à 1 est moins volatil que le marché.

R2 reflète le pourcentage des fluctuations d'un fonds découlant des fluctuations de son indice de référence, indiquant le degré de corrélation entre le fonds et l'indice. Ce coefficient permet également d'évaluer la probabilité que l'alpha et le bêta aient une importance statistique.

Notation et catégorie Morningstar

Notation et catégorie Morningstar © 2024 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions (« Informations ») contenues dans ce document (1) incluent des informations confidentielles et exclusives de Morningstar, (2) ne peuvent pas être copiées ou redistribuées, (3) ne constituent pas un conseil en investissement, (4) sont fournies uniquement à des fins d'information (5) ne sont pas garanties être exhaustives, exactes ou à jour et (6) sont tirées des données publiées du fonds à diverses dates. Les Informations vous sont fournies à vos propres risques. Morningstar n'est pas responsable des décisions de négoce, des dommages ou des autres pertes liées aux Informations ou à leur usage. Veuillez vérifier toutes les Informations avant de les utiliser et ne prenez pas de décision d'investissement autrement que sur le conseil d'un conseiller en investissement professionnel. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent augmenter comme diminuer. Les notations Morningstar s'appliquent aux fonds ayant un historique d'au moins 3 ans. Elles tiennent compte des commissions de souscription, du rendement sans risque et de l'écart type pour calculer pour chaque fond son ratio de rendement ajusté en fonction du risque (Morningstar Risk Adjust Return ou MRAR). Les fonds sont ensuite classés en ordre décroissant de MRAR : les 10 premiers pour cent reçoivent 5 étoiles, les 22,5 % suivants 4 étoiles, les 35 % suivants 3 étoiles, les 22,5 % suivants 2 étoiles, les derniers 10 % reçoivent 1 étoile. Les fonds sont classés dans 180 catégories européennes.

Indice de comparaison

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Allocation d'actifs

Le décalage de trésorerie pour les dérivés représente le montant de trésorerie que le gestionnaire de portefeuille devrait emprunter s'il a une position acheteuse par le biais de dérivés et vice versa. Le poids des diverses classes d'actifs dans le portefeuille, y compris les « Autres » est présenté dans ce tableau. La rubrique « Autres » comprend les types de titres qui ne sont pas clairement classés dans les autres classes d'actifs, telles que les obligations convertibles et les actions privilégiées. Dans le tableau, l'allocation aux classes est indiquée pour les positions acheteuses, les positions vendeuses et les positions nettes (positions acheteuses nettes des positions vendeuses). Ces statistiques résument ce que les gestionnaires achètent et comment ils positionnent le portefeuille. Lorsque les positions vendeuses sont présentées dans ces statistiques du portefeuille, les investisseurs obtiennent une description plus robuste de l'exposition et du risque du portefeuille.

Charges : Les « Frais globaux » sont définis comme étant la somme des Frais de gestion et des Frais d'administration payés tous les ans par chaque Compartiment, autres que les impôts (comme la « Taxe d'abonnement ») et les charges relatives à la création ou la liquidation d'un Compartiment ou d'une Classe d'actions. Les Frais globaux ne dépasseront pas un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne de chaque Compartiment, comme indiqué dans la description de chaque Compartiment à la section « Caractéristiques ». Les Frais globaux payés par chaque Classe d'actions, comme indiqué dans la description de chaque Compartiment, ne comprennent pas nécessairement toutes les charges relatives aux investissements de la FCP (comme la Taxe d'abonnement, les frais de courtage et les charges relatives au remboursement de l'impôt à la source) qui sont payées par la FCP. Sauf mention contraire dans la description d'un Compartiment, si les charges réelles annuelles payées par un Compartiment sont supérieures aux Frais globaux applicables, la Société de gestion prendra en charge la différence et le revenu correspondant sera comptabilisé sous « Frais de la Société de gestion » dans le rapport annuel audité de la FCP. Si les charges réelles annuelles payées par chaque Compartiment sont inférieures aux Frais globaux applicables, la Société de gestion conservera la différence et les charges correspondantes seront comptabilisées sous « Frais de la Société de gestion » dans le rapport annuel audité de la FCP.

Statistiques sur le portefeuille d'actions (si applicable)

Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des participations détenues dans le portefeuille. Le ratio cours/bénéfice est la moyenne pondérée des ratios cours/bénéfice des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/bénéfice d'une action est calculé en divisant le cours actuel de l'action par le bénéfice par action des 12 derniers mois. Le ratio cours/flux de trésorerie est la moyenne pondérée des ratios cours/flux de trésorerie des actions dans le portefeuille d'un fonds. Le ratio cours/flux de trésorerie montre la capacité d'une entreprise à générer de la trésorerie et constitue une mesure de la liquidité et de la solvabilité. Le ratio cours/valeur comptable est la moyenne pondérée des ratios cours/valeur comptable des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/valeur comptable d'une entreprise est calculé en divisant le cours de son action par la valeur comptable par action de l'entreprise. Les actions ayant une valeur comptable négative sont exclues de ce calcul. Le rendement du dividende est le taux de rendement d'un investissement exprimé en pour cent. Le rendement est calculé en divisant le montant que vous recevez annuellement en dividendes ou en intérêts par le montant que vous avez dépensé pour acheter l'investissement.

Statistiques sur le portefeuille d'obligations (si applicable)

Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des titres à revenu fixe détenus dans le portefeuille. La duration mesure la sensibilité du cours d'un titre à revenu fixe aux variations des taux d'intérêt. L'échéance moyenne est la moyenne pondérée de toutes les échéances des obligations dans un portefeuille, calculée en pondérant chaque date d'échéance par la valeur de marché du titre. La duration modifiée est inversement liée au pourcentage de variation du cours sur une moyenne pour une variation spécifique du rendement. Le coupon moyen correspond au coupon individuel de chaque obligation en portefeuille, pondéré par leur montant nominal. Le coupon moyen est calculé uniquement sur les obligations à taux fixe. Le taux de rendement actuariel (Yield To Maturity) reflète le rendement total d'une obligation si l'obligation est détenue jusqu'à l'échéance, en prenant pour hypothèse que tous les paiements sont réinvestis au même taux. Cet indicateur peut être calculé au niveau du portefeuille en pondérant le taux de rendement actuariel de chaque obligation par sa valeur de marché.

Labels

Label ISR Créé début 2016 par le Ministère des Finances et des Comptes publics avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) par les épargnants. Il permet aux investisseurs d'identifier aisément des produits d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. Un fonds qui reçoit le label ISR doit répondre à de nombreuses exigences : - une transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, processus, inventaires...), - une sélection en portefeuille fondée sur des critères ESG prouvés, - des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme, - une politique de vote et d'engagement cohérente, - des impacts positifs mesurés. Plus d'informations sur www.lelabelisr.fr

Commission de surperformance

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « J/J-1 », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

Risques spécifiques

Risque de perte en capital : la valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Risque de contrepartie : le fonds utilise des contrats financiers de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Risque de crédit : (baisse de la valeur liquidative du FCP liée à un accroissement des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire à un défaut sur une émission), dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternatives (arbitrage de taux, distressed securities, arbitrage de convertibles, global macro notamment) peuvent être exposées au crédit. Les accroissements des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières : les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont susceptibles de créer des risques pour le Fonds tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le Fonds tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des 12 garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le Fonds ne puisse pas rembourser la contrepartie).

Risque de durabilité : ce Fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088, par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Pour plus d'informations sur le dispositif d'intégration du risque de durabilité veuillez vous référer au site internet de la Société de gestion et du gérant financier.

Veuillez vous référer au prospectus complet pour plus de détails sur les risques.

Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Ostrum Asset Management, filiale de Natixis Investment Managers S.A., est un gérant d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (N° GP18000014) et autorisé à fournir des services de gestion d'investissement dans l'UE.

La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La vente du fonds n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être limitées par l'autorité de réglementation locale. Natixis Investment Managers S.A. ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir ou verser des commissions ou des rabais liés au fonds. Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la cession d'actions ou de parts du fonds dépend de la situation ou du traitement fiscal de chaque investisseur et peut être sujet à changement. Veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier si vous avez des questions. Il appartient à chaque conseiller financier de veiller à ce que l'offre ou la vente d'actions de fonds soient conformes au droit national applicable.

Le fonds ne peut pas être offert ou vendu aux USA, à des citoyens ou résidents des USA, ni dans aucun autre pays ou territoire où il serait illégal d'offrir ou vendre le fonds.

Le présent document est remis à titre purement informatif. Les thèmes et processus d'investissement ainsi que les titres en portefeuille et les caractéristiques indiqués le sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer. Aucune référence à un classement, une notation ou une récompense ne constitue une garantie de résultats futurs et n'est constante sur la durée. Ce document n'est pas un prospectus et ne constitue pas une offre d'actions. Les informations contenues dans ce document peuvent être mises à jour autant que de besoin et peuvent être différentes des versions publiées précédemment ou à l'avenir de ce document. Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce fonds, notamment sur les frais, les dépenses et les considérations de risque, veuillez contacter votre conseiller financier pour obtenir gratuitement un prospectus, les informations clés pour l'investisseur, une copie des statuts, des rapports semestriels et annuels et/ou d'autres documents ainsi que les traductions qui sont pertinentes pour votre pays. Pour obtenir de l'aide pour localiser un conseiller financier dans votre pays, veuillez appeler au +44 203 405 2154.

Veuillez consulter le prospectus et le document d'information clé préalablement à toute décision d'investissement. Ces documents sont disponibles, gratuitement et dans la langue officielle du pays d'enregistrement, auprès des bureaux de Natixis (im.natixis.com) et des agents payeurs indiqués ci-après : France : CACEIS Bank France, 1-3, Place Valhubert, 75013 Paris, Allemagne : Rheinland-Pfalz Bank, Große Bleiche 54-56, D-55098 Mayence, Italie : State Street Bank SpA, 10 Via Ferrante Aporti, 20125, Milan, Suisse : RBC Investor Services Bank S.A., Agence de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

Le présent document peut contenir des références à des droits d'auteur, des indices et des marques qui ne sont pas nécessairement déposés dans toutes les juridictions. Les dépôts de tiers appartiennent à leurs propriétaires respectifs et ne sont pas affiliés à Natixis Investment Managers ou à l'une de ses sociétés liées ou affiliées (collectivement « Natixis »). Aucun de ces détenteurs tiers ne soutient ni n'approuve tout service, fonds ou autre produit financier de Natixis et ils ne participent pas à la fourniture de ceux-ci.

Les données historiques ne constituent peut-être pas une indication fiable pour l'avenir. Veuillez vous reporter au prospectus complet pour plus de détails sur les risques.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)

Dans l'UE : Fourni par Natixis Investment Managers International ou l'une de ses succursales répertoriées ci-dessous. Natixis Investment Managers International est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP 90-009, une société anonyme immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 329 450 738. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Allemagne : Natixis Investment Managers International, Zweigniederlassung Deutschland (Registration number : HRB 129507) : Senckenberganlage 21, 60325 Frankfurt am Main. Espagne : Natixis Investment Managers International S.A., Sucursal en España, Serrano n°90, 6th Floor, 28006 Madrid, Espagne. Italie : Natixis Investment Managers International Succursale Italiana, Siège social : Via San Clemente 1, 20122 Milan, Italie. Pays-Bas : Natixis Investment Managers International, Nederlands (immatriculée sous le numéro 000050438298). Siège social : Stadsplein 7, 3521AZ Utrecht, Pays-Bas. Suède : Natixis Investment Managers International, Nordics Filial (immatriculée sous le numéro 516412-8372 - Bureau suédois (immatriculation des sociétés). Siège social : Conventum Stockholm City AB, Kungsgatan 9, 111 43 Stockholm, Box 2376, 103 18 Stockholm, Suède. Ou, fourni par Natixis Investment Managers S.A. ou l'une de ses succursales répertoriées ci-dessous. Natixis Investment Managers S.A. est une société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de surveillance du secteur financier et immatriculée sous le numéro B 115843. Siège social de Natixis Investment Managers S.A. : 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Belgique : Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique.

En Suisse : Fourni à des fins d'information uniquement par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son représentant à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zurich.

Dans les îles britanniques : Fourni par Natixis Investment Managers UK Limited qui est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (immatriculée sous le n° 190258) - siège social : Natixis Investment Managers UK Limited, Level 4, Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, Londres, EC4A 2YA. Dans les cas autorisés, la distribution de ce document est destinée à être faite aux personnes décrites ci-dessous : au Royaume-Uni : ce document est destiné à être communiqué aux professionnels de l'investissement et/ou aux investisseurs professionnels uniquement ; en Irlande : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux investisseurs professionnels ; à Guernesey : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Guernsey Financial Services Commission ; à Jersey : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux investisseurs professionnels ; dans l'île de Man : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Financial Services Authority de l'île de Man ou aux assureurs autorisés en vertu de l'article 8 de la Loi de 2008 sur les assurances.

Dans le DIFC : Fourni dans le DIFC et à partir de celui-ci par Natixis Investment Managers Middle East (Succursale DIFC), qui est réglementée par la DFSA. Les produits ou services financiers connexes ne sont offerts qu'aux personnes qui ont suffisamment d'expérience et de connaissances financières pour participer aux marchés financiers au sein du DIFC, et qui sont admissibles à titre de Clients professionnels ou de Contreparties de marché au sens de la DFSA. Aucune autre personne ne doit agir sur la base de ce document. Siège social : Unit L10-02, Level 10, ICD Brookfield Place, DIFC, PO Box 506752, Dubai, Émirats arabes unis.

À Singapour : fourni par Natixis Investment Managers Singapore Limited (NIM Singapore), siège social 5 Shenton Way, #22-05/06, UIC Building, Singapour 068808 (société enregistrée sous le numéro 199801044D) aux distributeurs et aux investisseurs qualifiés aux fins d'information uniquement. NIM Singapore est réglementée par l'Autorité monétaire de Singapour en vertu d'une licence de services relatifs aux marchés de capitaux pour mener des activités de gestion de fonds, et dispose du statut de conseiller financier exempté. La division Mirova (enregistrement du nom sous le numéro : 53431077W) et la division Ostrum (enregistrement du nom sous le numéro : 53463468X) font partie de NIM Singapore et ne sont pas des entités juridiques distinctes. Cette publicité ou publication n'a pas été examinée par l'Autorité monétaire de Singapour.

À Taïwan : Fourni par Natixis Investment Managers Securities Investment Consulting (Taipei) Co., Ltd., une entreprise de consultation en placement de valeurs mobilières réglementée par la Financial Supervisory Commission de la R.O.C. Siège social : 34F., No. 68, Sec. 5, Zhongxiao East Road, Xinyi Dist., Taipei City 11065, Taïwan (R.O.C.), licence numéro 2020 FSC SICE n° 025, Tél. +886 2 8789 2788.

À Hong Kong : Fourni par Natixis Investment Managers Hong Kong Limited aux investisseurs professionnels à titre d'information uniquement.

En Australie : Fourni par Natixis Investment Managers Australia Pty Limited (ABN 60 088 786 289) (AFSL No. 246830) et destiné uniquement à l'information générale des conseillers financiers et des clients wholesale.

En Nouvelle-Zélande : Ce document est destiné uniquement à l'information générale des investisseurs wholesale néo-zélandais. Il ne s'agit pas d'une offre réglementée au sens de la Loi de 2013 sur la conduite des marchés (FMCA) et elle n'est accessible qu'aux investisseurs néo-zélandais qui ont certifié qu'ils remplissent les conditions prévues par la FMCA pour les investisseurs wholesale. Natixis Investment Managers Australia Pty Limited n'est pas un prestataire de services financiers agréé en Nouvelle-Zélande.

En Colombie : Fourni par Natixis Investment Managers International Oficina de Representación (Colombie) aux clients professionnels à des fins d'information dans la limite autorisée par le Décret 2555 de 2010. Tous les produits, services ou investissements auxquels il est fait référence dans le présent document sont fournis exclusivement en dehors de la Colombie. Le présent document ne constitue pas une offre publique de titre en Colombie et s'adresse à moins de 100 investisseurs spécifiquement identifiés.

En Amérique latine : Fourni par Natixis Investment Managers International.

Au Chili : Esta oferta privada se inicia el día de la fecha de la presente comunicación. La presente oferta se acoge a la Norma de Carácter General N° 336 de la Superintendencia de Valores y Seguros de Chile. La presente oferta versa sobre valores no inscritos en el Registro de Valores o en el Registro de Valores Extranjeros que lleva la Superintendencia de Valores y Seguros, por lo que los valores sobre los cuales ésta versa, no están sujetos a su fiscalización. Que por tratarse de valores no inscritos, no existe la obligación por parte del emisor de entregar en Chile información pública respecto de estos valores. Estos valores no podrán ser objeto de oferta pública mientras no sean inscritos en el Registro de Valores correspondiente.

Au Mexique : Fourni par Natixis IM Mexico, S. de R.L. de C.V., qui n'est pas une entité financière réglementée, un intermédiaire en valeurs mobilières ou un gestionnaire d'investissement au sens de la Loi mexicaine sur le marché des valeurs mobilières (Ley del Mercado de Valores) et qui n'est pas enregistrée auprès de la Comisión Nacional Bancaria y de Valores (CNBV) ou toute autre autorité mexicaine. Tous les produits, services ou investissements auxquels il est fait référence dans le présent document qui nécessitent un agrément ou une licence sont fournis exclusivement en dehors du Mexique. Bien que les actions de certains ETF puissent être cotées au Sistema Internacional de Cotizaciones (SIC), cette cotation ne constitue pas une offre publique de titres au Mexique, et l'exactitude des informations fournies n'a donc pas été confirmée par la CNBV. Natixis Investment Managers est une entité de droit français et n'est ni agréée ni enregistrée auprès de la CNBV ou de toute autre autorité mexicaine. Dans les présentes, toute référence à « Investment Managers » désigne Natixis Investment Managers et/ou l'une de ses filiales de gestion d'investissement, qui ne sont pas ou plus agréées ou enregistrées par la CNBV ou par toute autre autorité mexicaine.

En Uruguay : Fourni par Natixis Investment Managers Uruguay S.A., un conseiller en placement dûment enregistré, agréé et supervisé par la Banque centrale de l'Uruguay. Bureau : San Lucar 1491, Montevideo, Uruguay, CP 11500. La vente ou l'offre de parts d'un fonds est considérée comme un placement privé au sens de l'article 2 de la Loi uruguayenne no 18627.

Au Brésil : Fourni à un professionnel de l'investissement spécifique identifié à titre d'information uniquement par Natixis Investment Managers International. Ce document ne peut être distribué qu'au destinataire indiqué. En outre, celui-ci ne doit pas être interprété comme une offre publique de titres ou d'instruments financiers associés. Natixis Investment Managers International est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP 90-009, une société anonyme immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 329 450 738. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Les entités référencées ci-dessus sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, société de portefeuille constituée d'une variété d'entités spécialisées dans la gestion et la distribution d'investissements dans le monde. Les filiales de gestion de Natixis Investment Managers n'exercent des activités réglementées que dans et à partir des juridictions dans lesquelles elles sont agréées ou détentrices d'une licence. Leurs services et les produits qu'elles gèrent ne sont pas offerts à tous les investisseurs dans toutes les juridictions. Il appartient à chaque prestataire de services d'investissement de veiller à ce que l'offre ou la vente de parts d'actions de fonds ou de services d'investissement tiers à ses clients soient conformes au droit national applicable.

La fourniture de ce document et/ou la référence à des titres, secteurs ou marchés spécifiques dans celui-ci ne constitue pas un conseil en investissement, une recommandation ou une offre d'achat ou de vente de tout titre, ou une offre pour une quelconque activité financière réglementée. Il est conseillé aux investisseurs d'examiner attentivement les objectifs, les risques et les coûts de tout investissement avant d'investir. Les analyses, les opinions et certains des thèmes et processus d'investissement qui sont mentionnés aux présentes reflètent les opinions du ou des gérants de portefeuille à la date indiquée. Ils sont susceptibles d'être modifiés, de même que les actifs du portefeuille et les caractéristiques indiquées. Il ne peut être garanti que les évolutions reflèteront les prévisions indiquées dans le présent document. Les analyses et opinions exprimées par des tierces parties externes sont indépendantes et ne reflètent pas nécessairement celles de Natixis Investment Managers. Bien que Natixis Investment Managers estime que les informations fournies dans ce document sont fiables, y compris celles provenant de tiers, elle ne garantit pas l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité desdites informations. Ne peut être redistribué, publié ou reproduit, en tout ou en partie.

Natixis investment managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable